

dont les principales se voient au pied du Cap Tourmente, dans la paroisse de St. Joachim.

3o. Les deux fiefs de *Coulonge* et du *Saut-au-Matelot*, situés à Québec même, et quelques emplacements légués par des bienfaiteurs, ou servant à l'acquit d'anciennes fondations.

4o. La Seigneurie de l'*Ile Jésus*, près de Montréal.



### BOURSES ET SECOURS GRATUITS.

1o. Monseigneur de Laval fonda huit pensions en faveur de jeunes gens qui se trouveraient dénués de moyens nécessaires pour parvenir à l'état ecclésiastique : laissant au Séminaire le pouvoir de diviser ces pensions, et, dans le cas de détresse, d'en diminuer le nombre.

2o. Monseigneur de St. Vallier, deuxième évêque du Canada, fit au Séminaire donation de deux rentes, estimées alors suffisantes pour nourrir et entretenir quatre ecclésiastiques et six élèves du Petit Séminaire. Dans la suite, ces rentes diminuèrent beaucoup, tandis que les prix des pensions s'élevèrent. Supprimées en 1791, elles ont été remboursées avec les arrérages depuis quelques années. Le Sémi-